

SOMMAIRE

I / Ouverture sur le film	p3
Les liens avec les programmes, ancrages pédagogiques	p4
II / L'affaire Dreyfus à son début et son contexte	
1) Une affaire d'espionnage sur fond de tensions diplomatiques	p6
2) La France au moment de l'affaire	p9
3) Portraits croisés Dreyfus / Picquart	p13
III / De la dégradation aux procès en cassation : le cheminement de la vérité	
1) Le périple judiciaire de Dreyfus	p15
2) Le cheminement de la vérité	p18
3) Une société française divisée : la presse	p21
IV / La fin de l'affaire et ses conséquences	
1) La réhabilitation de Dreyfus : un nouveau regard sur la justice	p25
2) Les conséquences : toujours présentes dans le monde d'aujourd'hui	p27
3) Galerie de portraits	p28
Chronologie détaillée	p31
Bibliographie	p34
Sitographie	p35
Infos RetroNews / Concours	p37

I/ OUVERTURE SUR LE FILM

L'HISTOIRE

Pendant les 12 années qu'elle dura, l'Affaire Dreyfus déchira la France, provoquant un véritable séisme dans le monde entier.

Dans cet immense scandale, le plus grand sans doute de la fin du XIX^e siècle, se mêlent erreur judiciaire, déni de justice et antisémitisme.

L'affaire est racontée du point de vue du Colonel Picquart qui, une fois nommé à la tête du contre-espionnage, va découvrir que les preuves contre le Capitaine Alfred Dreyfus avaient été fabriquées.

À partir de cet instant et au péril de sa carrière puis de sa vie, il n'aura de cesse d'identifier les vrais coupables et de réhabiliter Alfred Dreyfus.

Réalisateur : Roman Polanski

Distribution : Jean Dujardin, Louis Garrel, Emmanuelle Seigner, Matthieu Amalric, Damien Bonnard, Melvil Poupaud, Denis Podalydès de la Comédie Française, André Marcon, Laurent Stocker de la Comédie Française, Wladimir Yordanoff, Didier Sandre de la Comédie Française, Hervé Pierre de la Comédie Française, Eric Ruf de la Comédie Française, Grégory Gadebois de la Comédie Française, Vincent Perez, Michel Vuillermoz de la Comédie Française, Laurent Natrella de la Comédie Française...

Scénario : Roman Polanski et Robert Harris

Durée : 132 minutes



« J'ACCUSE » UNE APPROCHE PEDAGOGIQUE

L'affaire Dreyfus est présente explicitement à différents endroits des programmes du collège et du lycée. Elle permet de proposer aux élèves, de manière suivie ou ponctuelle, une ou des études de cas mettant en valeur un des « moments fondateurs » de la République moderne en France, en même temps que de tresser des liens utiles entre Histoire et Education Morale et Civique.

LES LIENS AVEC LES PROGRAMMES

• Histoire

Classe de quatrième

- référence programme : société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle.

Le chapitre prévoit l'étude sur la lente construction du régime républicain dont le pivot est l'acquisition du vote. Dans un second temps, le programme ouvre à la possibilité d'une approche critique de l'acculturation républicaine du dernier quart du XIX^e siècle. L'affaire Dreyfus est un moment de débat sur la république, ses fondements, ses valeurs et ses finalités dont l'étude est suggérée.

Classe de première professionnelle

- référence programme : la République et le fait religieux depuis les années 1880.

L'étude du cas de l'Affaire Dreyfus permet

d'aborder une grande partie de la question : religion majoritaire / minoritaire, tolérance, sécularisation et laïcité – ce dernier point n'y est pas directement connecté, mais la concordance des temps invite à penser les mécanismes de séparation comme des réponses au poids social de la religion dans la société.

Classe de première, programme 2019

- référence programme : la Troisième République avant 1914 ; un régime politique, un empire colonial.

L'affaire Dreyfus comme moment de structuration de l'antisémitisme, est un des aspects de la montée des oppositions à la république (avec les courants révolutionnaires, le refus de la politique laïque par l'Église catholique, le nationalisme...). Les tensions internes à l'armée sont un axe intéressant, car elles mettent en évidence une approche non univoque, nuancée et critique.



Classe de terminale, programme 2019

- référence programme : médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'affaire Dreyfus.

La référence est explicite et invite à entrer dans l'affaire par la question de l'opinion et de sa structuration par les médias. Seront ainsi étudiés les camps dreyfusard et antidreyfusard, leurs principaux animateurs, mais également les mécanismes de construction de ces opinions, parfois par le recours à la désinformation (dans le rapport de la presse à l'autorité judiciaire, du fait de l'absence de transparence de l'institution militaire...).

Le rapport entre opinion et institutions, l'effet politique de la mobilisation de l'opinion peut ainsi être abordé.

• Spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques

Classe de première (programme 2019) avec plusieurs références,

- référence : s'informer ; un regard critique sur les sources et les modes de communication.

Axe 2. Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental.

Jalon. L'information dépendante de l'opinion ? L'affaire Dreyfus et la presse.

L'affaire Dreyfus permet l'étude de supports de presse, des tirages des journaux qui ouvrent sur la compréhension de la « fabrique » des opinions. Une analyse plus qualitative des articles permet de comprendre les relations, et les tensions, entre le contenu informatif et l'éditorialisation des contenus par la rédaction. Elle est également une entrée dans la question de la liberté de la presse : le procès est soumis au secret ; les procès Zola soulignent la censure exercée sur les journalistes. Enfin se pose une question sur l'éthique du journalisme dans la (re) construction de l'affaire par la presse d'extrême droite au mépris de la vérité.

- référence : analyser les relations entre États et religions.

Le programme prévoit l'étude des relations entre États et religions « au plan du droit public », mais cette relation trouve à s'incarner dans les relations entre pouvoirs publics et religions, notamment dans la régulation des situations limites comme les procès Dreyfus. L'Axe 2, notamment, envisage les degrés de sécularisation et l'affaire Dreyfus comme affrontement des deux France, et permet de comprendre le lien entre la modernisation républicaine et la sécularisation à travers les figures de Dreyfus, Picquart et Mercier.

• Éducation Morale et Civique

L'EMC est essentiellement tournée vers l'actualité de la citoyenneté des élèves. Toutefois, il est possible de donner du sens et de la profondeur à ces questions actuelles par un retour à l'histoire des droits et des libertés, montrant ainsi qu'ils ne doivent jamais être tenus pour acquis.

En classe de Seconde (programme 2019), la réflexion sur les droits civils, ainsi que sur « la reconnaissance des différences », la lutte contre les discriminations et la promotion du respect peuvent appeler l'exploitation de la référence à l'affaire Dreyfus mise en relation avec les préoccupations actuelles, dont le rapport annuel sur le racisme et l'antisémitisme de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme est l'expression.

En classe de Première générale et technologique (programme 2019), la question de la production du lien social invite à réfléchir aux situations de crise du lien social et du lien politique que représente l'affaire Dreyfus. Sans en faire la pièce centrale du dispositif pédagogique, elle peut être mise en perspective et en lien avec le cours d'Histoire, montrer la dimension contingente de ce lien social.

II/ L'AFFAIRE DREYFUS A SON DEBUT ET SON CONTEXTE

1) UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE SUR FOND DE TENSIONS DIPLOMATIQUES

L'affaire Dreyfus commence en 1894 avec l'accusation portée contre Alfred Dreyfus, et s'achève dans sa phase judiciaire, avec la réhabilitation dont il fait l'objet en 1906.

L'essentiel du film de Roman Polanski, en se concentrant sur la trajectoire de Georges Picquart, n'en aborde que la première partie qui va jusqu'au procès de Picquart.



- **Une affaire d'espionnage sur fond de tensions diplomatiques**

Références niveaux et matière : Histoire en 4^{ème} / 1^{ère} / Terminale

Dans une Europe de la diplomatie secrète, l'armée française a développé un service de contre-espionnage, la Section de Statistiques, chargé à la fois de circonscrire les menaces

potentielles et d'enquêter sur des cibles désignées. Placée sous la responsabilité directe du général Gonse, la Section est dirigée entre 1891 et 1895 par le lieutenant-colonel Jean Sandherr, secondé par le commandant Joseph Henry. Tous deux sont notoirement antisémites.

L'une des cibles de la Section est l'ambassade d'Allemagne située rue de Lille, à Paris,



et notamment de son attaché militaire, le lieutenant-colonel Maximilien von Schwartzkoppen, que Sandherr et Henry soupçonnent d'être son « maître espion ». C'est dans ce cadre que le courrier de l'attaché militaire est intercepté et que, par « voie ordinaire », ces papiers sont récupérés dans sa corbeille, par Marie Bastian, femme de ménage à l'ambassade, qui les remet à un officier de la Section dans une chapelle de l'église Sainte-Clotilde.

En 1894, la Section enquête sur un agent appelé « Dubois » par Schwartzkoppen et l'attaché militaire italien Panizzardi. Au printemps, un courrier mentionnant « cette canaille de D. » a ainsi été intercepté. Il y aurait donc un traître au sein de l'État-major français.

- **Un coupable idéal**

Références niveaux et matière : Histoire en 4^{ème} / 1^{ère} / Terminale

L'Affaire commence en fait le 29 octobre 1894, lorsque *La Libre Parole* titre sur l'arrestation d'un officier français suspecté d'espionnage, mais sur laquelle l'État-major reste silencieux.

Mais face à l'agitation dans la presse, ce dernier se trouve contraint de dévoiler progressivement des éléments, jusqu'à révéler le nom du suspect, le capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus.

Sous la pression d'une opinion qui s'étend jusqu'aux républicains modérés, le gouvernement finit par rendre officielle la nouvelle de l'arrestation et de l'ouverture d'une enquête judiciaire décidées à l'unanimité des ministres.

Cette enquête est confiée au commandant du Paty de Clam et les juges militaires sacrifient la procédure judiciaire à leur devoir d'obéissance et à leur vision de la défense nationale. Sandherr et Henry produisent alors de fausses pièces pour incriminer Dreyfus, notamment un célèbre « bordereau », et sont constamment soutenus par le chef d'État-major général des armées dont ils dépendent directement, le général Boisdeffre, et par le ministre de la Guerre, le général Mercier. L'enquête est dirigée par les stagiaires de l'État-major, le faux bordereau fait l'objet d'une analyse graphologique qui incrimine Dreyfus, et le condamne aux yeux de l'institution militaire.

L'instruction est confiée par le général Saussier, gouverneur de Paris, au commandant et juge militaire d'Ormescheville. Mais son caractère secret ne fait qu'attiser l'hostilité de la presse qui s'en prend au général Mercier, ministre de la Guerre, fragilisant du même coup le gouvernement Dupuy. L'instruction est close le 3 décembre 1894 sur fond de tensions entre la France et l'Allemagne après l'arrestation des attachés militaires allemands et italiens, et de démenti du gouvernement allemand.



Le procès s'ouvre le 19 décembre 1894 devant le 1^{er} Conseil de guerre sur l'accusation vague d'« intelligence avec une puissance ennemie ». Le commissaire du gouvernement obtient des juges, à l'unanimité, que le procès se tienne à huis clos : la salle est évacuée et l'avocat de Dreyfus, Edgard Demange, est empêché de parler. Les documents en eux-mêmes sont dérisoires au regard de la position occupée par Dreyfus. Le procès repose sur un dossier vide de l'accusation, et la volonté de l'État-major de se protéger tout en répondant à l'urgence devant l'opinion.

Dreyfus est reconnu coupable le 22 décembre et condamné à la dégradation militaire et à la déportation.

- **Vers l'innocence reconnue**

La dégradation :

Références niveaux et matière : Histoire en 4^{ème} / 1^{ère} / Terminale

Au moment de la condamnation de Dreyfus, lors de sa dégradation et de sa déportation, l'opinion, les institutions et les responsables politiques approuvent ces mesures.

Sandherr quitte la tête de la section de statistique et son sous-chef, le lieutenant-colonel Picquart, lui succède le 1^{er} juillet 1895.

Il est alors le plus jeune lieutenant-colonel de l'armée française, soutenu par le général Galliffet contre le général Saussier. En effet, Picquart prend la direction du service des renseignements au détriment d'Henry, qui ambitionnait d'obtenir le poste. Méfiant et jaloux, ce dernier s'arrange pour que les documents récupérés par ses contacts, ne soient pas transmis à Picquart, malgré la demande expresse de celui-ci. En mars 1896, un agent du service récupère un télégramme (le « petit bleu ») dans lequel le diplomate allemand Schwartzkoppen informe le commandant Esterhazy qu'il souhaite rompre ses relations avec lui, jugeant ses activités d'espionnage insuffisantes. C'est Picquart qui reçoit le document car depuis plusieurs mois, le chef du service de la statistique exige d'être premier destinataire de tous les documents détournés. Intrigué, il obtient des échantillons de l'écriture d'Estherazy, et constate que l'écriture de ce dernier est la même que celle du bordereau de 1894.

Picquart rouvre l'enquête après réception de ce « petit bleu », à l'encontre de la volonté de l'État-major et contre ses convictions antérieures.



Le Petit Journal, 13 janvier 1895
© RetroNews – BnF



2) LA FRANCE AU MOMENT DE L'AFFAIRE

• **Le régime politique : une démocratie parlementaire encore jeune**

Références niveaux et matière : Histoire 4^{ème} / 1^{ère}

La Troisième République (1871-1940) est une démocratie parlementaire encore en construction en 1894. Elle a en effet subi depuis sa fondation de multiples crises, internes comme internationales. Elle est (presque) née du hasard sur les décombres du Second Empire, à la suite de la défaite de Napoléon III à Sedan, et du fait de la division de ses adversaires, notamment monarchistes. L'enracinement de la culture démocratique et républicaine ne va pas de soi après la répression violente de l'alternative populaire communarde. Le ralliement de la majorité des catholiques à la modernité et à la république est lui-même récent. Il est associé à l'encyclique *Rerum Novarum* (1891) du Pape Léon XIII. Ce dernier met ainsi un terme au long conflit qui oppose le Vatican et plus généralement, l'Église catholique aux régimes successifs depuis la Révolution française.

Les crises politiques qui remettent en cause le régime sont encore d'actualité au moment de l'affaire Dreyfus. Les républicains se sentent de fait menacés sur leur droite et sur leur

gauche alors qu'eux-mêmes se sont longtemps divisés entre opportunistes et radicaux. Le populisme de droite est une menace pour la République. Il faut se rappeler également que le 9 décembre 1893, Auguste Vaillant lance une bombe depuis la tribune dans la Chambre des Députés, puis que le 24 juin 1894 le président de la République, Sadi Carnot, est assassiné à Lyon par le jeune anarchiste italien Sante Geronimo Caserio. Ces événements suscitent l'inquiétude de l'opinion publique et dans la presse, des feuilles radicales aux journaux conservateurs, on en appelle à des mesures d'exception : ce sont les « lois scélérates » de 1893-1894.

Sans justifier ce déni de justice, ces crises expliquent la tension brutale au sein de l'opinion entre soutien aux valeurs républicaines et défense de l'ordre public, cristallisées sur la place de l'armée. L'Affaire révèle les tensions à l'intérieur de l'ordre institutionnel. En janvier 1895, c'est la fin du gouvernement de « concentration républicaine » qui laisse les « modérés » gouverner sans les radicaux mais avec la bienveillance de la droite. La démission du Président de la République, Casimir Perier, en conflit avec Hanotaux sur les négociations avec l'Allemagne, est révélatrice de ce climat de tension dans les institutions.

• L'antisémitisme / les droits de l'homme

Références niveaux et matières : Histoire EMC en 4^{ème} / 2^{nde} / 1^{ère} / Terminale

Les juifs en France ne sont pas très nombreux : environ 70 000 en métropole et 45 000 en Algérie. Ils sont cependant le symbole de l'hospitalité de la France depuis la Révolution française et le discours de Stanislas de Clermont Tonnerre. Dans ce discours du 23 décembre 1789, résumé à la formule « il faut tout refuser aux juifs comme nation et tout accorder aux juifs comme individus », s'affirment les principes qui ont déjà fait l'objet de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, adoptée le 26 août 1789. Ils affirment le primat des droits civils de l'individu contre les solidarités traditionnelles, de l'émancipation des citoyens contre les sujets des « corps intermédiaires » qui avaient justifié l'inégalité en droit sous l'Ancien Régime.

Dans ces conditions, la France est devenue terre d'élection des juifs qui fuient la violence et les pogroms dans l'Est de l'Europe, et notamment dans l'Empire russe des années 1880. Ils accèdent également au personnel politique et à l'administration, voire à la haute fonction publique comme tout autre citoyen, tout en conservant une particularité qui fait d'eux des « juifs d'État » (Joseph et Théodore Reinach, Philippe Anspach en sont des exemples étudiés par l'historien Pierre Birnbaum).

À l'inverse, l'antisémitisme – dont les préjugés sont anciens – s'est propagé à l'ensemble de la société française sous l'influence de Maurice Drumont, auteur de l'essai remarqué *La France Juive* en 1886 (150 000 exemplaires sont vendus l'année de sa parution), et directeur

du journal *La Libre Parole*, dans lequel il multiplie les prises de positions antisémites depuis 1892. Cet antisémitisme se nourrit des scandales qui frappent la République, par exemple le scandale de Panama (1891) pour lequel Drumont associe antiparlementarisme et antisémitisme dans une même haine des juifs d'État.

Ces idées ne sont pas cantonnées à l'armée, mais c'est dans celle-ci que l'antisémitisme devient très visible car il est la traduction d'une transformation interne. En effet, dans les années 1890 sont promus des officiers « modernistes », dont des officiers juifs républicains issus des Grandes écoles comme Polytechnique, qui voient dans le service aux armées un moyen d'intégration républicaine et de promotion sociale méritocratique. Ce renouvellement entraîne le repli d'officiers plus « traditionnels » qui, comme les saint-cyriens, s'estiment lésés dans leur carrière par cette concurrence nouvelle, et se posent dès lors en défenseur d'une identité chrétienne de l'armée. En 1892, *La Libre Parole* dénonce dans une série d'articles Les Juifs dans l'armée. Les duels engageant des officiers juifs se multiplient, provoquant notamment la mort du capitaine Armand Mayer.

Face à la montée de l'intolérance et de l'antisémitisme, le camp républicain semble un peu démuni. D'autant que le basculement du régime est possible : lorsqu'en décembre 1894, le ministre de la guerre, Mercier, dépose un projet de loi sur le rétablissement de la peine de mort pour crime de trahison, il trouve peu de députés pour s'opposer à lui, et parmi eux, Jean Jaurès qui se voit censuré par la Chambre.



Ce dessin réalisé par Forain pour le journal illustré *Pssst...!* – journal au titre lui-même évocateur – met en scène les préjugés antisémites tels qu'ils se sont développés et renforcés au XIX^e siècle. En effet, à l'antisémitisme chrétien et à l'antisémitisme économique, s'ajoute avec le développement des nationalismes dans le cadre du développement des États nations, l'antisémitisme nationaliste. Pour ce courant, les Juifs sont par essence inassimilables car, en même temps religion et communauté, ils auraient une fidélité incompatible avec l'exigence patriotique. De là à considérer que le juif peut trahir et manipuler pour se protéger, il n'y a qu'un pas franchi allègrement par le dessin : Zola

est manipulé par un juif lui même à la solde de l'étranger (ici l'Allemand militariste avec casque à pointe contre la France pacifique). Le juif en vient à incarner l'« anti-France » dénoncée par Maurice Barrès. A cela s'ajoute le préjugé racial : si le juif n'est d'aucune patrie, il est cependant un oriental et la représentation caricaturale du juif se stabilise dans des critères physiques inventés pour exclure. Cette représentation, héritée d'une lecture raciale du monde qui triomphe dans le cadre de la colonisation, a la vie dure. Le régime de Vichy en récupère et systématise les éléments dans l'exposition du palais Berlitz de 1941-1942, *Le Juif et la France*.

<https://www.ina.fr/video/AFE86001433>



Psst... ! 23 juillet 1898
© RetroNews - BnF

• **La société française : la place de l'armée dans la société / l'espionnage et le contrespionnage**

Références niveaux et matière : Histoire en 1^{ère}

L'armée compte en France, à la fin du XIX^e siècle, 500 000 hommes, en grande majorité des conscrits qui font leur service militaire (trois ans depuis la loi de 1889) et une solide proportion d'engagés volontaires, car l'armée est un moyen d'ascension sociale. Les élites militaires se recrutent par concours, renforçant le poids de la scolarité et des familles aisées. L'encadrement est ainsi assuré par plus de 60 000 sous-officiers et officiers avec des profils différents : dans l'artillerie et le génie se trouvent les officiers sortis de l'École polytechnique ou de l'École d'application de Fontainebleau, mais la majorité des généraux et des officiers d'État-major, ainsi que les officiers d'infanterie et de cavalerie, proviennent de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Son éducation conduit l'État-major à être souvent conservateur, voire réactionnaire, sans que l'on puisse toutefois en connaître exactement l'origine, en raison du devoir de réserve qui les prive du droit de vote et

de la liberté d'expression, et seuls quelques hauts gradés se tournent vers la politique. Boulanger, pas plus que Déroutède ou Barrès, pourtant très influents dans l'opinion, ne sont parvenus à détourner l'armée de son loyalisme au régime et mettre à mal sa cohésion.

Indifférence, neutralité ou passivité, l'armée dans sa majorité ne se pense pas comme une force politique et reste soucieuse du maintien de la paix civile menacée par les violentes manifestations antisémites. Le général Galliffet, qui devient ministre de la Guerre en 1899, rappelle cette neutralité, renvoyant dos à dos dreyfusards et antidreyfusards.

De l'autre côté, si l'État-major n'est pas intégralement antidreyfusard, il faut admettre que les dreyfusards sont une minorité. Ainsi, le général Saussier conseille à Mercier de ne pas donner suite aux accusations de la section de statistique et de s'en tenir aux « faits avérés ». Réunis à Rennes en 1899, les membres du second conseil de guerre résistent également aux pressions de leur corps et votent à la majorité, et pas à l'unanimité, les circonstances atténuantes pour Dreyfus, et dix ans de détention. Rétrospectivement cette seconde peine demeure problématique, mais elle révèle un changement d'état d'esprit dans l'opinion et dans l'armée.



ORGANIGRAMME DE L'ÉTAT-MAJOR ET GRADES DE L'ARMÉE

L'État-major est structuré en quatre bureaux spécialisés [source de 1914] :

Le 1^{er} bureau

Effectifs et équipement

Le 2^e bureau

Enseignement et services secrets

Le 3^e bureau

Gestion des opérations et instruction

Le 4^e bureau

Pour les étapes et la logistique, avec une direction de l'arrière pour l'approvisionnement et une direction des chemins de fer pour le transport ferroviaire.

<https://www.sengager.fr/decouvrez-l-armee-de-terre/nos-actualites/parcours-professionnel-decouvrez-tous-les-grades-de-larmee>

3) PORTRAITS CROISES DREYFUS / PICQUART
Références niveaux et matière : Histoire en 4^{ème}/ 1^{ère} / Terminale

EXERCICE



Document 1

Notice nécrologique de Georges Picquart parue dans *L'Homme Libre*, 20 janvier 1914

© RetroNews - BnF



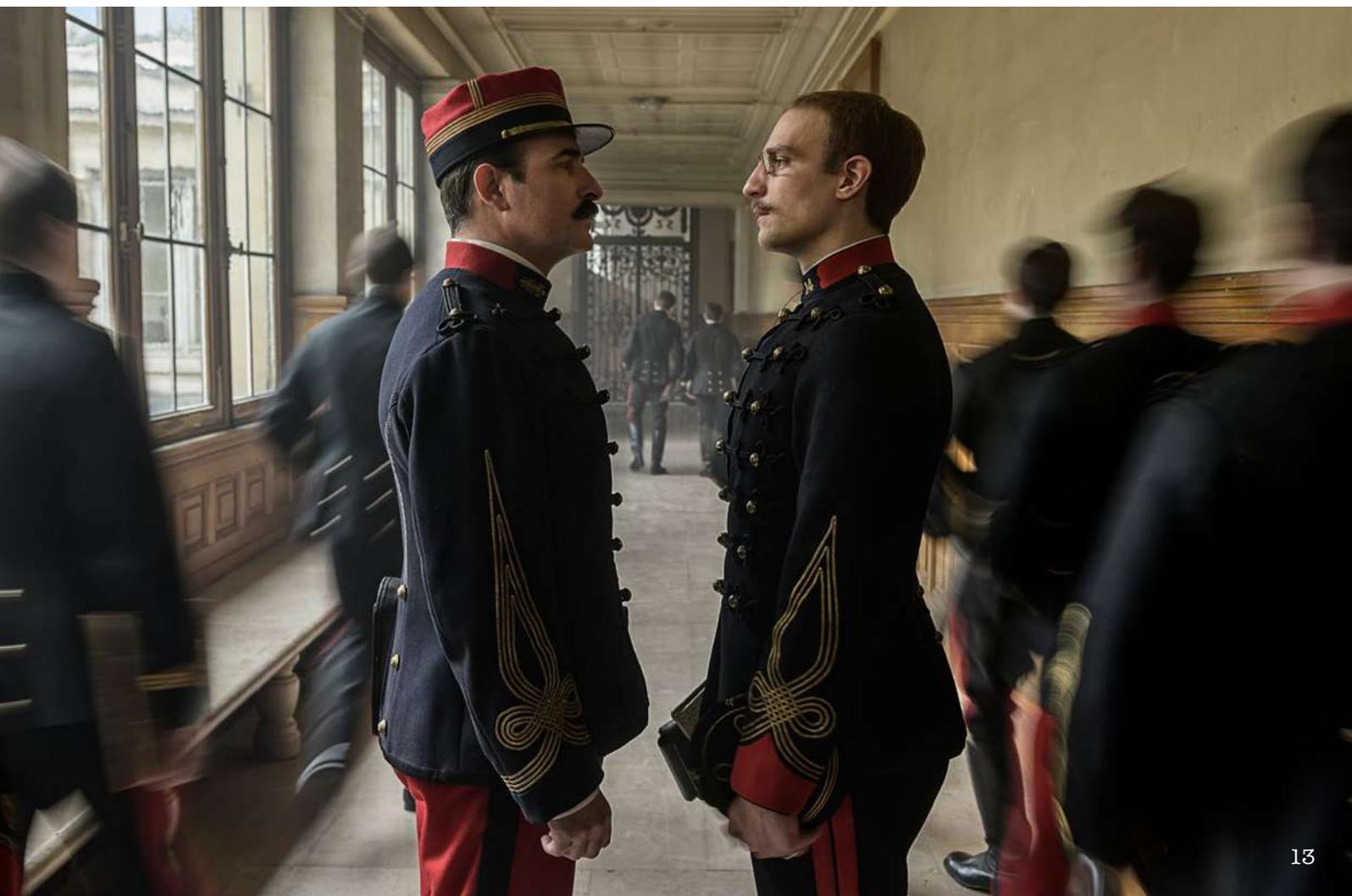
Document 2

Notice nécrologique d'Alfred Dreyfus parue dans *Le Temps*, 14 juillet 1935

© RetroNews - BnF

- 1/ À partir des documents, proposer une biographie comparée des deux hommes.
- 2/ Mettre en évidence ce qui, dans le parcours de Picquart, explique son ascension plus rapide dans la carrière militaire.
- 3/ À la lumière du déroulement de l'affaire, quelles hypothèses peut-on faire pour expliquer la divergence des carrières de Picquart et Dreyfus après 1906 ?

Vous retrouverez les liens pour télécharger ces deux documents dans la sitographie en fin de dossier



GEORGES PICQUART

6 septembre 1854 : naissance à Strasbourg (Alsace).

1872 : entrée à Saint-Cyr. Il suit les cours de l'École d'État-major, en sortant il intègre le corps.

1880 : il est versé dans l'infanterie et nommé capitaine de chasseurs à pied.

1882 : il entre à l'État-major (2^e bureau), auprès du général de Cools, puis dans le corps expéditionnaire du Tonkin, fonction pour laquelle il est décoré. À son retour, il est fait commandant [1888] et prend la tête d'un bataillon à Besançon pendant deux ans.

1890 : il devient professeur de topographie et de géodésie à l'École supérieure de guerre et est attaché à l'État-major du général Gallifet.

Nommé sous-chef du 3^e bureau de l'État-major [étude des armées étrangères], il suit l'affaire Dreyfus et assiste à la dégradation du capitaine. Il devient chef de la Section de statistique au départ du lieutenant colonel Sandherr.

1895 : écarté, il est envoyé en mission en Tripolitaine puis en commandement de tirailleurs à Sousse.

1898 - 1906 : placé aux « arrêts de rigueur », il est ensuite « mis en réforme ». Exclu de l'armée, il témoigne au procès Zola et maintient publiquement sa version de l'affaire ; il est accusé de trahison.

Juillet 1906 : réintégration avec le grade de général de brigade, puis général de division [26 septembre]. Ministre de la guerre dans le cabinet Clémenceau [26 octobre 1906].

Janvier 1910 : commande le 2^e corps d'armée.

Lundi 19 janvier 1914 : décès des suites d'un accident de cheval.

ALFRED DREYFUS

9 octobre 1859 : naissance à Mulhouse (Alsace).

1878 : entrée à École polytechnique ; il en sort en 1880 avec le grade de sous-lieutenant.

1880 : entre à l'école d'application de Fontainebleau en artillerie.

1889 : capitaine de garnison à Bourges.

1890 : mariage et entrée à l'École supérieure de guerre.

1892 : obtient son brevet d'officier d'État-major avec mention très bien.

1^{er} janvier 1893 : entre comme stagiaire à l'État-major.

15 octobre 1894 : arrestation.

22 décembre 1894 : condamnation à la déportation.

1899 : retour en France ; nouvelle condamnation ; grâce présidentielle.

Juillet 1906 : réhabilitation avec le grade de chef d'escadron ; décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

4 juillet 1908 : lors du transfert des cendres d'Émile Zola au Panthéon, il est blessé dans un attentat.

1914-1918 : participation à la Première Guerre mondiale.

13 juillet 1935 : décès.

III/ DE LA DEGRADATION AUX PROCÈS EN CASSATION : LE CHEMINEMENT DE LA VERITE



1) LE PERIPLE JUDICIAIRE DE DREYFUS

• La justice militaire, une justice d'exception

Références niveaux et matière : Histoire en 1^{ère}

Depuis 1857, la justice militaire est rendue dans le cadre d'un conseil de guerre permanent de sept juges, dont chacune des 20 régions militaires est dotée, indépendamment de la justice civile. Ce conseil fonctionne en temps de paix comme en temps de guerre, même si les peines sont alourdies et les procédures allégées par une cour restreinte dans les périodes de guerre, tendant à la mise en place d'une répression rapide et exemplaire des infractions.

Perçue comme une justice d'exception opaque et injuste - elle s'applique avec une sévérité inverse au grade de l'inculpé - elle semble davantage orientée vers la nécessité de garantir l'ordre militaire, que mue par un souci de justice. De plus, c'est au général du corps d'armée qu'il revient de demander une investigation par un « ordre d'informer » suite à un dépôt de plainte, puis de demander l'instruction ou le classement. Le rapporteur qui conduit l'instruction ne dispose pas de la liberté d'instruire du juge, au détriment évident de l'indépendance de la justice.

Entre 1898 et 1909, 21 projets de réforme sont débattus, et la Ligue des Droits de l'Homme se saisit en 1906 de la question de la réforme de

la justice militaire, en vain. Des tentatives de réforme sont réalisées en 1899 par la mise en place d'une instruction contradictoire, qui permet à l'avocat de prendre connaissance des pièces du dossier d'instruction ; **en 1901, les conseils de révision sont supprimés au profit de la Cour de cassation** et des circonstances atténuantes peuvent être retenues dans le cadre du procès ; en 1904, les peines peuvent être prononcées avec sursis. Ces différentes mesures tendent à rapprocher la justice civile de la justice militaire mais la Première Guerre mondiale met un terme à ce mouvement réformateur. Les tribunaux militaires permanents en temps de paix ne sont officiellement abolis qu'en 1982, et même ainsi la désignation des membres, des juridictions compétentes en matière d'« affaires pénales militaires » obéit à des règles particulières et entretient la « spécificité militaire » en matière de justice.

• Explication des principales institutions - rôle de la Cour de cassation

Références niveaux et matière : Histoire EMC en 2^{nde} / 1^{ère}

La réforme de la justice militaire est-elle autant une réforme de l'institution de la justice que de l'institution militaire ? La cour de cassation joue le rôle d'instance judiciaire

suprême. Le passage sous cette autorité de la justice militaire est une avancée vers la démocratisation de la justice. Car si la Cour de cassation est juge de droit, c'est-à-dire qu'elle vérifie la conformité de la qualification des faits en droit, de même est-elle juge du fond et peut annuler un jugement dont elle estime qu'il s'attaque aux règles du droit. Sous la Troisième République émerge ainsi progressivement un État de droit contre l'« autorité de la chose jugée » revendiquée par les antidreyfusards.

Louis Loew, président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, rappelle que la Cour n'a voulu défendre que « le droit et la vérité » avant son premier dessaisissement en 1894. De même pendant l'hiver 1898-1899, le Garde des Sceaux Lebreton, le Président de la chambre civile Quesnay de Beaurepaire et le premier président Mazeau tentent de la faire dessaisir. La Cour n'a en effet pas alors la liberté de se saisir d'une procédure de révision. Elle ne peut l'engager qu'à la demande du Garde

des Sceaux, ce qui a été fait en avril 1898 au profit d'Emile Zola, puis le 25 décembre 1903 pour Dreyfus, lorsque la demande de révision déclarée recevable en mars 1904 ouvre sur une nouvelle instruction. L'arrêt finalement rendu le 12 juillet 1906, prononçait la révision du procès de Rennes sans renvoi à un troisième conseil de guerre. En effet, la Cour dispose depuis 1895, du droit de casser un jugement sans renvoyer à une juridiction de fond, jugeant ainsi de manière définitive. C'est à l'occasion de l'affaire Dreyfus qu'elle se sert pour la première fois de cette possibilité en innocentant le capitaine.

• Réforme de l'armée

Références niveaux et matière : Histoire en 1^{ère}

L'affaire Dreyfus est à l'origine d'une crise de la relation entre les cadres de l'armée et le pouvoir politique qui dure jusqu'à la Guerre d'Algérie. L'armée était devenue, après la



défaite de 1871, l'« arche sainte » (Raoul Girardet), pilier de la jeune République, comme elle avait défendu la Révolution française. Mais, les déchirements internes à l'armée pendant l'affaire, conduisent à un effort de reprise en main lisible dès la nomination par Waldeck-Rousseau du général André, connu pour son apolitisme, en remplacement du général Gallifet. Ce ministère est également celui de la « reprise en main » des armées par l'épuration de leurs éléments les plus antirépublicains et la poursuite de politique de promotion sociale par l'institution militaire. Cette reprise en main se fait cependant au détriment des cadres issus de Polytechnique, devenus méfiants, mais également dans le contexte délétère de l'« affaire des fiches ». Le général André s'appuie sur les réseaux républicains et francs-maçons pour identifier les convictions politiques des officiers dès 1900, mais le scandale éclate en 1904 et contribue à la chute du gouvernement Combes.

Estimés à 287 en 1905 et 963 en 1909 sur 25 000 officiers, les démissions témoignent à la fois du malaise dans l'armée mais également des limites de la reprise en main. On compte parmi ces démissionnaires, le général de brigade Jean de La Rocque de Séverac. Père du futur colonel de La Rocque, il est soupçonné d'avoir fait fuiter des informations vers *Le Soir* en 1899, en pleine période de révision du procès, il fait valoir ses droits à retraite. Entre anciens cadres modernistes et techniciens modernistes, l'essentiel de l'armée adopte une position prudente jusqu'aux années 1960, et qui, à l'instar des « coloniaux », se tient à bonne distance de la politique. Giraudiste en 1943, elle laisse les lois antisémites fonctionner en Afrique du Nord. C'est à la suite de la guerre d'Algérie et dans le sillage d'un développement d'une stratégie technologique de dissuasion fondée sur l'arme atomique, que le changement le plus visible s'opère au profit des républicains.

EXERCICE

D'hier à aujourd'hui, la justice en France

1/ Le cheminement juridique de l'affaire Dreyfus

Niveaux : Collèges et Lycée

À partir de la chronologie que vous trouverez en fin de dossier, réaliser un organigramme des évolutions de l'affaire Dreyfus. Indiquer en rouge les différentes étapes de la procédure judiciaire, en vert les phases de l'enquête, en bleu les interventions extérieures (politiques, militaires, intellectuelles).

2/ L'organisation de la justice dans la France contemporaine

Niveaux : Lycée

Regarder la courte vidéo à l'adresse :

https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/04/27/le-fonctionnement-de-la-justice-francaise-explique-en-quatre-minutes_5291383_3224.html

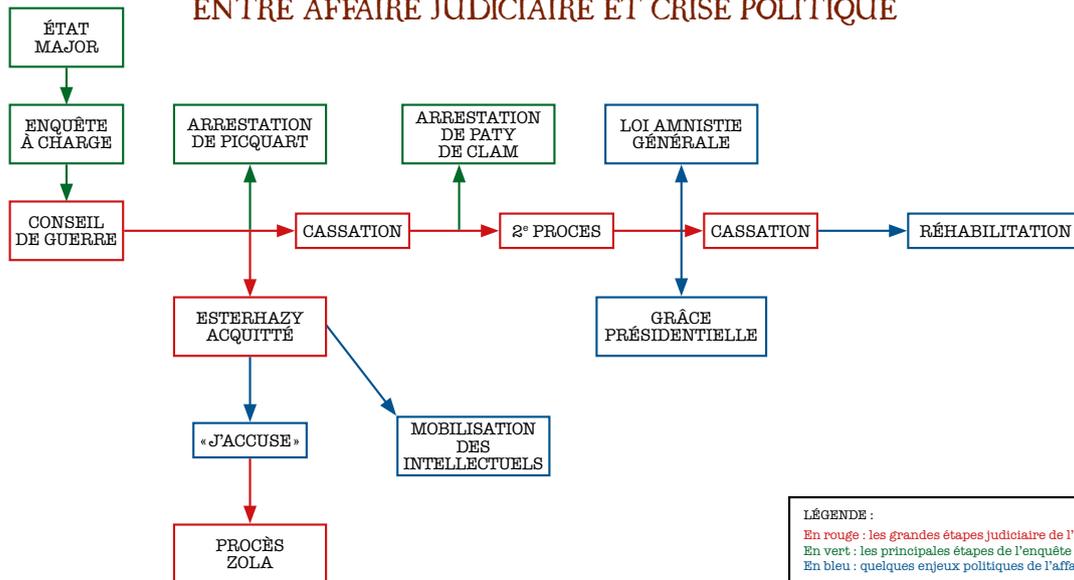
Quelles sont les différentes juridictions en France ?

Quels sont les degrés juridictionnels ? Pourquoi y a-t-il plusieurs degrés ?

Pour comprendre les principes et fondements du droit, on peut se reporter à :

<http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/les-fondements-et-principes-10032/>

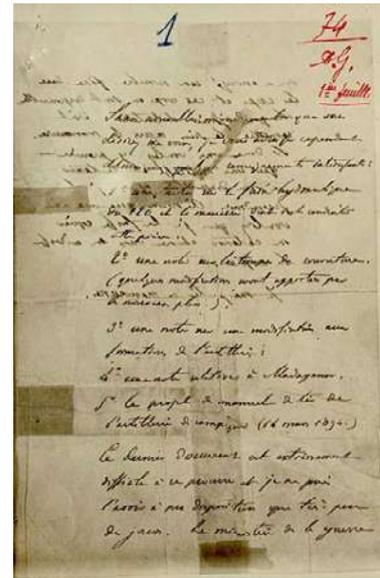
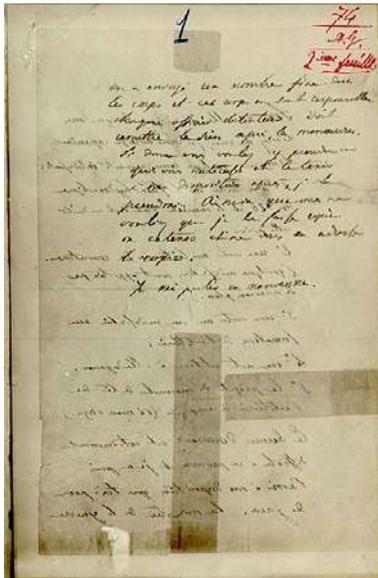
LA TRAJECTOIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS, ENTRE AFFAIRE JUDICIAIRE ET CRISE POLITIQUE



2) LE CHEMINEMENT DE LA VERITE

• Picquart et la confrontation des bordereaux

Le bordereau : analyse interne et externe



https://fr.wikisource.org/wiki/Bordereau_de_1%EA2%80%99affaire_Dreyfus

Le « bordereau » est la pièce à l'origine de l'accusation. Le texte lui-même a peu d'importance dans son analyse interne : il signale des éléments militaires en référence à des notes collectées sur le frein hydraulique du canon de 120, sur les troupes de couverture, sur la formation de l'artillerie et sur Madagascar. Mais les notes de l'État-major semblent avoir été perdues au moment du procès de 1906, rendant le dossier de l'accusation incomplet et encore plus creux. Les éléments divulgués sont eux-mêmes d'une importance toute relative, y compris aux yeux des Allemands. Enfin, le document contient des erreurs factuelles comme la référence à

des manœuvres pour les officiers stagiaires alors que celles-ci ne sont pas programmées. Mais l'existence de ce dossier et du bordereau demeure importante à la compréhension de la mécanique du procès. Le bordereau est en effet la seule preuve avancée par l'accusation pour justifier l'inculpation de Dreyfus pour trahison, sans qu'à aucun moment le document ne soit une pièce explicitement incriminante. Elle ne tient que sur le préjugé de l'État-major et la foi de l'expertise graphologique. Le document est également le point de départ de la révision : c'est le rapprochement opéré par Picquart entre ce document et un courrier d'Esterhazy qui constitue le point de départ de



sa contre-enquête et de la contre-expertise à laquelle il procède. C'est enfin pour défendre la ligne de l'État-major que le commandant Henry rédige un autre faux, le « faux Henry » qui cite Dreyfus.

Le bordereau permet plus largement d'accéder au fonctionnement de la justice. Le bordereau n'a en effet pas été communiqué à Me Edgar Demange, l'avocat d'Alfred Dreyfus, qui ignore donc quelles sont les pièces du dossier à charge contre lui. Or la publicité des débats contradictoires et la reconnaissance des droits de la défense sont des éléments constitutifs d'une justice démocratique, respectueuse des droits de l'homme dans un État de droit. Cette tension entre valeurs universalistes et matérialité des cas concrets, s'incarne pleinement dans la place que prend le bordereau dans le procès.

Le travail d'enquête dans l'affaire Dreyfus illustre l'apparition d'une « police scientifique ». Jusque-là, une grande partie du travail d'enquête consistait à constituer des dossiers relatifs aux suspects, dans le cadre d'une « police d'observation ». Mais dans de nombreux cas, cette enquête manque de rigueur, comme celle (l'« enquête Guéné ») qui prêtait à tort à Dreyfus des dettes de jeu. Alphonse Bertillon est parvenu à imposer le « bertillonage », approche scientifique de l'identification policière fondée sur l'anthropométrie et la dactyloscopie. Cette dernière technique lui a permis d'identifier Ravachol en 1892, et son succès a conduit le préfet de Paris, Louis

Lépine, à demander la création d'un « service de l'identité judiciaire » en 1893 qui développe, après la loi de 1885 sur les récidivistes, un fichage criminel rationalisé, un service anthropométrique, puis des empreintes digitales, et un service photographique.

C'est donc à Alphonse Bertillon qu'est confiée l'expertise du bordereau. Il va ainsi s'acharner à essayer de démontrer que Dreyfus en est l'auteur, alors que les deux écritures n'ont absolument rien à voir. Partant du mot « intérêt » qui se trouve dans une lettre d'Alfred à son frère Mathieu, Alfred aurait fabriqué un gabarit d'écriture prévu pour tromper les enquêteurs, « surcroît de précaution » qui n'aurait pas suffi à tromper Bertillon. En somme, l'expert annule son objectivité pour se faire procureur de Dreyfus, au risque même de passer pour fou dans son obsession à construire une preuve scientifique de la culpabilité de Dreyfus. Il doit alors au soutien du préfet, de ne pas être radié de la préfecture à la suite du procès en incompétence et en partialité que lui intente la presse. Toutefois, que ce soit à charge ou à décharge, la police scientifique a imposé ses techniques d'investigation.

Lorsqu'il reprend l'enquête sur la base du « petit bleu », Picquart demande à Lauth de photographier les différents documents pour en comparer les écritures. Il se procure également le « dossier secret » de Henry, établissant ainsi la culpabilité d'Esterhazy et l'innocence de Dreyfus.

Pour préserver sa carrière sans renoncer à



la vérité, Picquart rédige le 1er septembre 1896 une « note secrète » faisant état de ses conclusions. Mais l'État-major exerce alors contre lui sa pression disciplinaire au nom de l'esprit de corps. D'un côté, les généraux Boisdeffre et Gonse et le ministre Billot décident d'étouffer cette enquête en se réclamant de « l'autorité de la chose jugée », et écartent Picquart en l'envoyant en Tunisie. De l'autre, Henry fabrique un nouveau faux, validé par l'État-major et le ministère. Picquart se retrouve ainsi seul face à la justice et l'armée pour démontrer l'innocence de Dreyfus.

En juin 1897, menacé par Henry s'il persiste à porter sa version, Picquart consulte, lors d'une permission, l'avocat Louis Leblois ; il lui demande de garder le silence mais l'autorise à consulter des personnes favorables à Dreyfus. En consultant le sénateur Auguste Scheurer-Kestner, Leblois enclenche une nouvelle dynamique politique. En réaction à la menace que constitue le sénateur, Gonse, Henry, du Paty et Esterhazy multiplient les faux documents entre octobre et novembre 1897 pour le discréditer, tout en incriminant Picquart, qui se trouve, de fait, écarté.

C'est dans le cadre de l'échec des solutions judiciaires et militaires que les intellectuels, Bernard Lazare et Emile Zola en tête, se jettent dans la bataille.

• La grâce présidentielle, solution en trompe l'œil à l'affaire Dreyfus

Références niveaux et matière : Histoire EMC en 2^{nde} / 1^{ère} / Terminale

La conclusion de l'affaire Dreyfus est faite de rebondissements judiciaires qui rendent compte de l'évolution politique de l'affaire. Lors du second procès de 1899, le procureur Carrière défend le point de vue de l'armée au point de justifier la fabrication de faux qui avaient pour objectif de protéger l'institution militaire. Ce second conseil de guerre conclut « au nom du peuple français » à la culpabilité de Dreyfus, en lui accordant des circonstances atténuantes, mais en confirmant la dégradation et les dix années de prison. Les circonstances atténuantes sont cependant une mesure d'apaisement par la reconnaissance implicite de l'innocence de Dreyfus en direction des dreyfusards modérés, alors que le conseil de guerre était lui-même divisé, deux officiers votant l'acquittement.

Le 10 septembre 1899, le conseil de guerre se réunit à nouveau et décide de ne pas procéder à la dégradation alors que le Président du Conseil, Waldeck-Rousseau, reçoit l'avocat de Dreyfus à la Cour de cassation, Maître Mornard, pour chercher une solution qui permettrait de réhabiliter Dreyfus sans nuire



à l'armée et à sa justice, l'État-major allant jusqu'à agiter le spectre de la guerre civile en cas de pourvoi en cassation de la décision du Conseil de guerre pour excès de pouvoir. Ce motif de recours peut sembler vague mais tend à être opposé aux institutions régaliennes dans le cadre de la défense judiciaire des libertés publiques depuis les années 1870 ; il se trouve progressivement théorisé et fait l'objet de nombreuses publications autour de 1900.

La grâce n'est possible que si Alfred Dreyfus retire son recours, ce dont son frère Mathieu le convainc le 11 septembre. Le 19, Émile Loubet signe la grâce en la motivant par l'état de santé de Dreyfus. C'est également un moyen de ménager l'armée face à l'utilisation de ce droit régalien prévu par l'article 3 de la loi du 25 février 1875, qui fixe les pouvoirs du Président de la République. Cette grâce est une nouvelle mesure d'apaisement qui n'efface pas la culpabilité de Dreyfus ; elle n'est que la suppression de la sanction, en même temps qu'elle contraint Dreyfus à accepter le verdict pour en bénéficier.

L'amnistie votée au Sénat le 2 juin 1900 (231 voix pour et 32 contre) et adoptée définitivement par 304 députés (contre 205) le 13 décembre, permet de « passer à autre chose ». Comme mesure d'amnistie, elle provoque une amnésie de la justice, sur toutes les affaires associées à l'affaire Dreyfus, sans discrimination : Picquart est certes amnistié, mais également Mercier et tous les artisans de la première condamnation de Dreyfus.

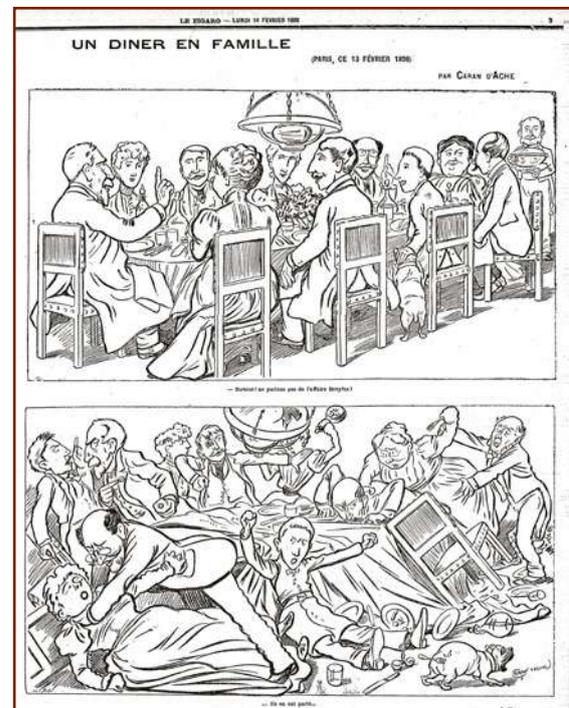
La conclusion de cette politique d'apaisement se trouve dans la réhabilitation. Après la décision de la Cour de cassation en 1904, il n'y a plus d'obstacle et en juillet 1906, la chambre dominée par les radicaux reprend les conclusions de la Cour de cassation pour prononcer plusieurs décisions : Dreyfus est fait commandant et chevalier de la Légion d'Honneur ; Picquart est réintégré dans l'armée avec le grade de général de brigade. Si Dreyfus reçoit la Légion d'honneur dans la cour de l'École militaire, sa carrière est brisée et il demande sa mise à la retraite en 1907.

3) UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DIVISÉE : LA PRESSE

Références niveaux et matières : Histoire EMC en 4^{ème} / 2^{nde} / 1^{ère} / Terminale

L'enracinement de la culture républicaine forgée par les lois scolaires de 1881 s'est accompagné du développement de la liberté de la presse caractérisé par les lois de 1881 et de 1889. À la même période, les innovations techniques favorisent le développement de la presse, permettant une baisse du prix des journaux qui en fait le média de masse dominant à côté des affiches. C'est ainsi une double révolution, à la fois civique et médiatique : le citoyen a dorénavant les moyens de lire le journal pour se forger une opinion et participer au débat démocratique. À la dimension individuelle de l'éducation à la citoyenneté s'ajoute une dimension politique par la structuration de l'opinion. *Le Petit Journal* tire en 1890 à plus d'un million d'exemplaires et cherche à flatter un lectorat dont il postule le nationalisme, et on peut comprendre la conversion du *Petit Parisien* au dreyfusisme par l'importance accrue des dreyfusards. C'est dans *Le Petit Journal* qu'est publiée la plus célèbre illustration de l'affaire, « la dégradation » réalisée par Méaulle. Les journaux développent des lignes éditoriales soulignées par le recours de plus en plus fréquent – voire exclusif dans *Le Sifflet* (dreyfusard) ou *Psst...!* (antidreyfusard) – au dessin de presse et à la caricature. L'année 1898 est un peu une charnière du développement du dessin de presse qui gagne en visibilité sous la plume de quelques grandes signatures issues des Beaux-Arts comme Vallotton, ou proche des impressionnistes comme Forain.

« Un dîner en famille », réalisé par Caran d'Ache (pseudonyme d'Emmanuel Poiré), est publié dans *Le Figaro* du 14 février 1898. Le dessinateur s'est fait connaître par une série de dessins antisémites publiés pendant le scandale de Panama, dans lesquels il



Un dîner en famille, Caran d'Ache, Le Figaro, 14 février 1898
© RetroNews – BnF

contribue à fixer un certain nombre de stéréotypes antisémites (étrangers, laids, internationalistes, intéressés...). Ce dessin ne laisse pas voir que Caran d'Ache est

antidreyfusard et le dessinateur réserve ses productions les plus véhémentes à *Psst...!* (voir exercice page 11). *Le Figaro* n'est pas un journal antidreyfusard, partageant sa ligne entre droites nationaliste et libérale ; il a même publié quelques prises de position de Zola en 1897. Caran d'Ache utilise ici peu des figures de style de la caricature de l'époque que sont l'animalisation, la déformation anatomique ou la scatologie. La violence visuelle tient essentiellement dans la construction de l'ellipse narrative qui fait de l'affaire une forme de tornade faisant littéralement éclater la famille bourgeoise. Cette construction n'est pas sans faire penser aux bandes dessinées qui se développent depuis les années 1880 à la faveur de la presse de masse. La zizanie semée dans le repas dominical conduit le « bon père de famille » si stoïque et mesuré, à dresser le poing, et la mère, hôte bourgeoise de goût, à jouer de la fourchette contre ses invités. Elle recèle également une morale implicite : pour éviter ce désordre, ne parlons pas de réviser le procès. Cette prise de position pour l'ordre vaut au *Figaro* une hémorragie de son lectorat dreyfusien.

Les joutes idéologiques jouent également un rôle essentiel dans le succès d'un journal. Des

journaux d'opinion se développent dans la période pour prendre en charge la diffusion du dreyfusisme ou de l'anti-dreyfusisme : *La Petite République* publie les éditoriaux de Jean Jaurès en 1898, ensuite rassemblés dans *Les Preuves*. L'éditorialisme polémique assure également le succès de *La Libre parole* fondée en 1892 et dirigée par l'antisémite Edouard Drumont. « *J'Accuse* », texte publié en première page de *L'Aurore*, est l'exemple d'un texte devenu patrimonial tant il exprime cette question de justice. Le titre est trouvé par Georges Clémenceau, rédacteur en chef du journal, pour résumer dans un titre accrocheur cette interpellation publique à destination des acteurs et des institutions au cœur de l'affaire, relayant les accusations de Mathieu Dreyfus, en omettant certains acteurs comme le commandant Henry ou minorant l'action du général Gonse. Il assume sa fonction d'intellectuel qui prend fait et cause, permettant un tirage de 200 000 exemplaires contre 30 000 habituellement, quitte à, comme il le rappelle, tomber sous le coup de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse et la diffamation (art. 29).

En marge de ces éditoriaux, se multiplient les caricatures moins mesurées, plus agressives.



Zola au moment de la publication de « J'accuse » devient l'une des cibles favorites des caricaturistes anti-dreyfusards. Dans « Zola à la mi-carême » publié par Fertom dans *Le Pilon* du 13 mars 1898, c'est la figure de l'intellectuel qui se trouve contestée. Zola est le guide en pot de chambre, baignant dans les excréments qu'il soulève avec sa brosse. A cette image scatologique s'ajoute une animalisation comme simple régression : les intellectuels sont des ânes. Discours simple et efficace. Discours de l'aveuglement enfin : les ânes avancent dans un sens mais regardent dans l'autre, vers Zola. C'est le narcissisme moral de la croisade des intellectuels ; ils ne sont pas la « vérité en marche », ils ne sont que fascination pour eux-mêmes et leur magistère moral. La vérité ne sort pas du puit mais des latrines.

La presse renforce l'opposition entre les « deux France », et le clivage de l'opinion se trouve incarné par la nouvelle figure de l'« intellectuel ». Homme de sciences ou de lettre, l'intellectuel se pose en référence morale et

politique en opposition aux autorités morales traditionnelles que sont le militaire, le curé ou le notable. Le terme, initialement utilisé à propos des pétitions de 1898, est approprié par les dreyfusards (Bernard Lazare, Gabriel Monod, Lucien Herr, et derrière lui la promotion 1894 de l'École Normale supérieure avec Charles Péguy ou Paul Langevin et les anciens élèves comme Léon Blum), mais le camp antidreyfusard compte également ses intellectuels avec Maurice Barrès ou Charles Maurras. Cette structuration de l'opinion est formalisée dans la création de la Ligue des Droits de l'Homme dreyfusarde et la Ligue des Patriotes antidreyfusarde. Toutefois, il ne faut pas négliger le fait que l'affaire touche surtout les opinions des villes, et dans les campagnes où les opinions sont moins structurées, elle n'est pas vraiment un événement, par exemple dans le village de Mazières-en-Gâtine (Deux-Sèvres) de Roger Thabault (voir dans *Mon village, ses hommes, ses routes, son école*, 1944).



Zola de la mi-carême
Fertom, *Le Pilon* 13 mars 1898

IV / LA FIN DE L'AFFAIRE ET SES CONSEQUENCES

1) LA REHABILITATION DE DREYFUS : UN NOUVEAU REGARD SUR LA JUSTICE

• **Georges Clémenceau sur Picquart**



EXERCICE A

Références niveaux et matières : Histoire EMC en 4^{ème} / 1^{ère} / Terminale

Clémenceau dans *L'Homme libre* (1914) : une figure complémentaire d'Alfred Dreyfus

1. Quels sont les traits de caractère de Picquart soulignés par Clémenceau dans sa nécrologie ?

L'Homme libre, 20 janvier 1914

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7592927g>

2. En quoi ces qualités semblent-elles, dans le texte, faciliter l'expression de la justice ?

3. Comment expliquer la phrase « devoir civique en contraste du devoir militaire » ?

Dans cet éloge funèbre, la personne Georges Picquart s'efface et nous échappe en permanence. Elle apparaît dans la phrase « trop inquiet d'une sensibilité raffinée pour consentir à rien montrer de lui même en dehors de ce que la nécessité de l'action pouvait commander » pour en faire un homme discret, voire secret, en tout cas l'inverse d'un arriviste ou d'un homme intéressé par les honneurs. Georges Clémenceau, qui l'a assez bien connu, en fait le portrait d'une « inflexible volonté », soulignant ainsi qu'à travers lui c'est la neutralité de la justice qui s'exprime. Le camp antidreyfusard est ramené à des « colères, préjugés, parti pris, mensonges, calomnies » qui, par contraste, soulignent que du côté de Dreyfus se trouvent les valeurs morales et civiques de la raison qui fondent la République.

Clémenceau insiste également sur l'origine alsacienne « jusqu'aux moelles » de Picquart, dont il fait au passage, l'une des motivations de son engagement militaire car « ce qu'il portait en lui au-dessus de toutes choses, c'était le sentiment d'une Alsace vivante qu'il voulait digne de l'histoire de France ». Il récupère ainsi contre l'extrême droite et contre le nationalisme la figure du patriotisme qui là encore dépasse les préjugés : Picquart, comme Dreyfus, est Alsacien.

Picquart n'est pas posé en victime d'un déni de justice comme aurait pu l'être Dreyfus. Il est l'instrument grâce auquel la justice et la vérité vont s'imposer, quitte à rendre un peu trop anecdotique l'année qu'il a passé en prison. Tout l'éloge est orienté vers la fin de l'affaire Dreyfus, vers la réhabilitation, la « réparation nationale » à laquelle il donne une allure téléologique – l'hégélianisme est alors la philosophie des républicains progressistes. De même Picquart aurait répondu aux accusations d'Henry par « un méprisant sourire ».

Il est enfin l'homme qui a su « s'opposer à la foule », expression qui fait écho aux projets qui, depuis la Révolution Française, dessaisissent la masse de son pouvoir au profit de l'individu-citoyen doté de son esprit critique. Le soldat, d'ordinaire mu par l'esprit de corps et le sens de la hiérarchie, devient un modèle d'émancipation des préjugés, capable de retourner le peuple français et de le rétablir moralement.

EXERCICE B

Références niveaux et matière : Histoire EMC en 1^{ère} / Terminale

Déni de justice et sentiment d'injustice

- 1. Plusieurs groupes d'élèves recherchent dans l'actualité récente des situations dans lesquelles des individus se mobilisent pour réclamer justice.**
- 2. Ces situations donnent lieu à des exposés présentant brièvement les situations ainsi que les points de vue. Puis une synthèse est réalisée, sous la conduite du professeur, afin de mettre en valeur, au-delà de la singularité des situations, les éléments communs à ces demandes.**
- 3. Ces études peuvent conduire à l'organisation d'un débat sur les moyens de renforcer les liens entre les Français et leur justice.**

La posture de Picquart est celle du combat contre l'injustice. L'éloge met en valeur la dimension du déni de justice par lequel le droit d'accéder à une justice impartiale est refusé aux individus, citoyens ou non d'un État. Cette dimension à la fois philosophique et juridique est au fondement de l'État de droit moderne ainsi que des droits civils qui sont au cœur des droits de l'homme. Toutefois, la dimension politique de l'injustice repose également sur le sentiment de la justice ou de l'injustice qui est faite à un individu. Si la procédure se réfère à des règles et des principes qui extraient le cas de sa singularité, le statut de victime y ramène en permanence. Dans le sentiment d'injustice se joue une question de reconnaissance et un rapport aux institutions et au pouvoir qui sort de la relation dépassionnée que tend à organiser la procédure judiciaire. Sans entrer dans la question de la relativité sociale du sentiment de justice par rapport au groupe de références et aux objectifs qu'il s'assigne – que l'on retrouve dans l'opposition entre nationalistes et républicains pendant l'affaire Dreyfus –, il s'agit davantage de questionner ici, de se demander quelles procédures permettent de rendre le débat de justice légitime. L'étude du fonctionnement d'un procès permet de montrer que le protocole et l'organisation visent à désindividualiser le cas, à le classer par une qualification en droit. Du côté de l'opinion, le dialogue avec l'universel de la justice est en permanence brouillé par la prise en compte des situations objectives de victimes avérées ou supposées. Enfin, la relation du faible au fort qui peut caractériser certaines procédures mettant aux prises des particuliers et les pouvoirs publics renforcent davantage encore le sentiment d'un déséquilibre dans la procédure. L'étude de la justice administrative et d'une grande décision du Conseil d'État permettent de montrer comment s'incarne finalement l'État de droit par le dialogue entre le singulier et l'universel.

<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-institutions-francaises-generalites/le-conseil-d-etat>

<https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/les-grandes-decisions-du-conseil-d-etat>



2) LES CONSEQUENCES : TOUJOURS PRESENTES DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

Références niveaux et matière : EMC en 4^{ème} / 2^{nde} / 1^{ère}

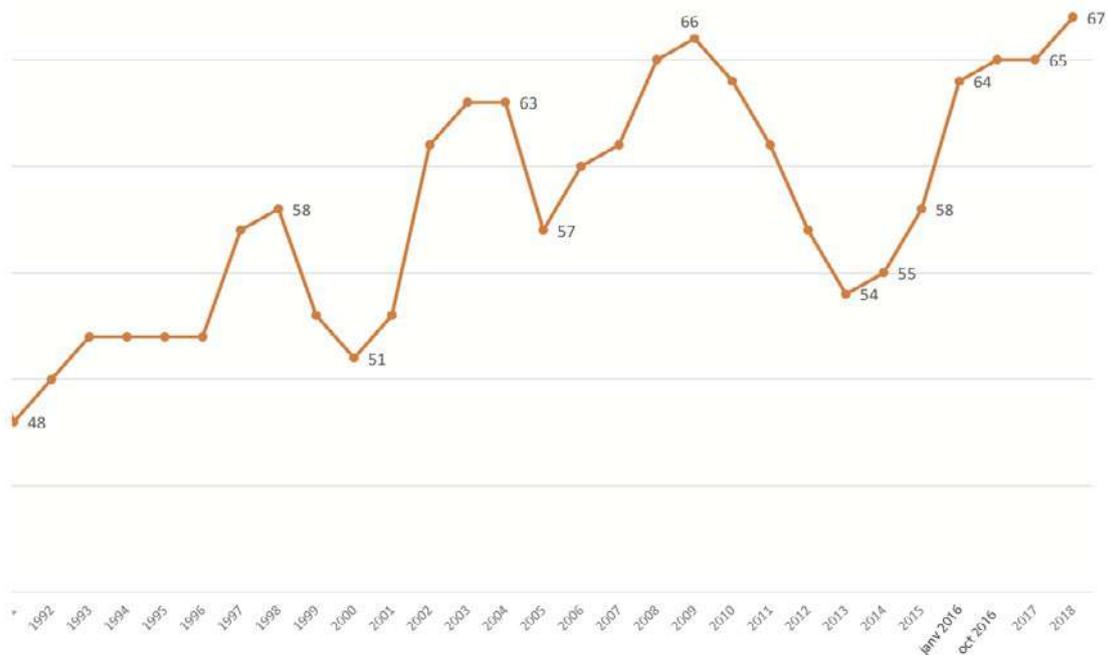
Fondée en avril 1947, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCNDH) est une des premières Institution Nationale pour les Droits de l'Homme à voir le jour dans le cadre des discussions sur la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les membres des Nations Unies le 10 décembre 1948. Initialement organe composé de juristes réunis autour de René Cassin, la CNCNDH est devenue en 1984, une autorité indépendante qui remet au Premier Ministre des avis sur des questions variées d'éthique, et formule des recommandations. La CNCNDH est, depuis 1990, l'organe indépendant en charge en France de la mesure et de la promotion de la lutte contre le racisme et les discriminations. Elle s'appuie pour cela sur l'article 1^{er} de la Convention des Nations Unies, sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qui définit comme discrimination à caractère raciste « Toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et

culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique ».

Elle propose depuis 1990 un indice de tolérance pour mesurer ses progrès dans la société française ; depuis 1990, la tolérance augmente globalement dans la société française, y compris dans la période qui a suivi les attentats commis sur le sol français en 2015. Dans le cadre du développement de l'État de droit, la CNCNDH recommande également en 2019 d'appliquer avec fermeté et discernement la législation pénale pour lutter contre les infractions et les crimes racistes (provocation, injure et diffamation ; menace ou chantage ; atteinte à la personne ; discrimination ; atteinte aux biens) tout en luttant contre la diffusion de l'intolérance sur Internet, plus particulièrement sur les réseaux. Elle propose également de participer à l'éducation contre les discriminations par les stages de citoyenneté comme peine alternative.

Toutefois, force est de constater que les préjugés et croyances sur le pouvoir supposé ou la double allégeance (envers Israël et la France) des juifs continuent de nourrir l'antisémitisme. Alors que la communauté juive est considérée positivement selon l'indice de tolérance, les actes antisémites sont en augmentation depuis 2014 pour atteindre 541 actes comptabilisés en 2018.

L'indice longitudinal de tolérance (1990 - 2018)



Source : Baromètre CNCNDH, novembre 2018

<https://www.cncdh.fr/fr/publications/les-essentiels-du-rapport-2018-sur-la-lutte-contre-le-racisme-sous-toutes-ses-formes-0>

3) GALERIE DE PORTRAITS



Joseph Henry (1846-1898) : il est l'un des accusateurs de Dreyfus en 1894. Promu lieutenant-colonel en 1897, il fabrique par excès de zèle de fausses pièces d'accusation contre le colonel Picquart. Confondu par l'enquête, il met fin à ses jours au Mont Valérien.



Général Gonse (1838-1917) : il est sous l'autorité du général de Boisdeffre. Il refuse de reconnaître l'innocence de Dreyfus et les preuves contre Esterhazy présentées par Picquart.



Louis Leblois (1854-1928) : avocat et ami de Picquart, il en reçoit ses confidences sur l'innocence de Dreyfus en 1897 et décide de les communiquer au sénateur Scheurer-Kestner. Il est à la jonction entre les questions légales et politiques car, adjoint à la mairie du VII^e arrondissement de Paris, soutien de Zola et Clémenceau dont il finance *L'Aurore*, il est révoqué de son mandat et suspendu par le barreau quelques mois.



Colonel Paty de Glam (1853-1916) : principal accusateur de Dreyfus en 1894 dont il ne doutera jamais de la culpabilité, il est chargé de l'enquête préliminaire par l'État-major. Apprenti graphologue, il oriente son enquête vers la culpabilité, mais voit son travail anéanti et sa carrière brisée par le suicide de Henry. Rétrogradé, il s'illustre lors de la Première Guerre mondiale.



Général Raoul de Boisdeffre (1839-1919) : nommé à l'Etat-major en 1890, il en devient le chef en 1893. Partisan de la culpabilité de Dreyfus, il en valide toutes les accusations. À la découverte du « faux Henry » il démissionne en raison du scandale et se retire de la vie publique.



Colonel Jean Sandherr (1846-1897) : saint-cyrien alsacien ouvertement antisémite, il est en 1894 chef de la section de statistiques de l'État-major sous les ordres du général Gonse. Secondé par le commandant Henry, il réunit la commission d'enquête qui conclut à la culpabilité de Dreyfus. Fragilisé par la maladie, il est remplacé par Picquart à la tête de la section de statistique en 1896.



Maître Demange (1841-1925) : il est l'avocat de Dreyfus lors de ses deux procès sur la recommandation de Waldeck-Rousseau. Brillant, il n'empêche cependant pas la condamnation de Dreyfus après un premier procès dont il souligne les irrégularités. Il témoigne au procès Zola et est un temps inquieté par le conseil de l'ordre mais finit par en être élu membre.



Général Jean-Baptiste Billot (1828-1907) : ministre de la Guerre entre 1896 et 1898, il couvre les illégalités commises par ses prédécesseurs et subordonnés, couvrant notamment l'action d'Esterhazy pour faire condamner Dreyfus.



Alphonse Bertillon (1853-1914) : criminologue, il est le fondateur du premier laboratoire d'identification judiciaire et créateur de l'anthropométrie judiciaire. Fêré de graphologie, il produit une étude du bordereau pour démontrer que Dreyfus en est l'auteur. Mais cette analyse, jugée fantaisiste, nuit à sa crédibilité.



Commandant Ferdinand Walsin Esterhazy (1847-1923) : affecté au deuxième bureau de l'État-major, il renseigne l'ambassadeur d'Allemagne mais se trouve de fait couvert par l'État-major qui accuse Dreyfus. Après que Picquart eut découvert sa culpabilité, il est cependant acquitté par le tribunal militaire. Il s'exile après le « faux Henry ».



Général Auguste Mercier (1833-1921) : ministre de la Guerre au début de l'affaire Dreyfus, il est convaincu que Dreyfus est coupable à l'issue de l'enquête interne à l'État-major. Validant l'analyse graphologique de Bertillon, il transmet illégalement un dossier à charge au Conseil de guerre et auquel Dreyfus se voit interdire l'accès. Il est à la tête des antidreyfusards lors du procès à Rennes et vote ensuite contre la réintégration de Picquart et Dreyfus.



Émile Zola (1840-1902) : écrivain déjà célèbre, il est approché par Bernard Lazare dès 1895, mais ce sont les campagnes antisémites de 1896 qui le conduisent à intervenir publiquement. Il écrit « J'Accuse » dans *L'Aurore*, à la suite de l'acquittement d'Esterhazy, et, attaqué en justice par le général Billot et l'État-major, s'exile à Londres d'où il continue à suivre l'affaire, sans intervenir directement pour ne pas desservir Dreyfus. Après sa mort, en 1908, ses cendres sont transférées au Panthéon.

DREYFUS EST UN TRAITRE

Général MERCIER



« Des notes sur Dreyfus en ma possession n'ont servi qu'à élucider des faits de l'histoire de l'armée française, et à donner à son Excellence le moyen de se défendre avec la dignité et la fermeté qui lui sont propres. »

Général BILLOT



« Dreyfus, en son état et caractère de soldat et de chef de troupe, Dreyfus est incapable d'être un traître. »

DREYFUS EST, MOUVÉ DE LA MAIN, DÉPOSÉ EN 1900. — CHATELAIN À LA CLAUDE DE BOURGOGNE.

Ein Depot in v. von Mainz-Joseph.

Vive la France!

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

M. CAVAIGNAC



VIVE L'ARMÉE!

A BAS LES TRAITRES!

Général ZULINDER



Général CHANOINE



DREYFUS EST INNOCENT

LES DÉFENSEURS DU DROIT, DE LA JUSTICE ET DE LA VÉRITÉ

VIVE LA FRANCE!



YVES GUYOT



JOSEPH BÉDARRIDE

VIVE L'ARMÉE!

SUPPLEMENT GRATUIT

Sur journal "LE SIECLE"

VIVE LA RÉPUBLIQUE!



L. THARIEUX



EMILE SOLA



SCHÖNER-KESTNER



GEORGES CLEMENCEAU



LIEUTENANT COLONEL PICQUART



JEAN JAURES



BERNARD LAZARE



FERNAND LABORDE



FRANCIS DE PRESSENSÉ

A BAS LES TRAITRES!

SUPPLEMENT GRATUIT

Sur journal "LE SIECLE"

Général ZULINDER



Général CHANOINE





CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE DREYFUS

	AFFAIRE	CONTEXTE
1894	<p>Fin septembre : découverte d'un « bordereau » prouvant l'existence d'un espion payé par l'Allemagne.</p> <p>15 octobre : arrestation d'Alfred Dreyfus.</p> <p>22 décembre : Dreyfus est condamné à la déportation au vu d'un dossier secret.</p>	
1895	<p>5 janvier : dégradation solennelle de Dreyfus.</p> <p>13 avril : Dreyfus est transféré de Guyane à l'île du Diable.</p> <p>1^{er} juillet : Picquart est nommé à la tête des services de renseignement.</p>	<p>17 janvier : Félix Faure devient Président de la République.</p>
1896	<p>Février : mobilisation de la famille de Dreyfus ; son frère Mathieu contacte Bernard Lazare.</p> <p>Mars : le « petit bleu » envoyé à Schwartzkoppen par Esterhazy est intercepté par les services français.</p> <p>Juillet : le colonel Picquart, chef de la section des statistiques, découvre que le vrai coupable est le commandant Esterhazy.</p> <p>14 septembre : <i>L'Eclair</i> publie un courrier échangé entre les ambassades italienne et allemande, transformant le texte (« cette canaille de D. ») pour incriminer Dreyfus.</p> <p>2 novembre : le commandant Henry réalise une fausse correspondance entre les ambassadeurs allemand et Italien qui accuse Dreyfus.</p> <p>10 novembre : <i>Le Matin</i> publie le fac-similé du « bordereau ».</p>	<p>Février : Théodore Herzl publie « L'État et les Juifs ».</p> <p>3 septembre : fausse nouvelle de l'évasion de Dreyfus publiée par la presse anglaise et reprise en France.</p>



	AFFAIRE	CONTEXTE
1897	<p>6 janvier : Picquart est déplacé en Afrique du Nord.</p> <p>29 juin : de passage à Paris, Picquart se confie à Louis Leblois mais lui demande de garder le silence.</p> <p>13 juillet : Louis Leblois informe Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, de l'innocence de Dreyfus et lui demande de garder le silence.</p> <p>30 octobre : Scheurer-Kestner informe le général Billot, ministre de la Guerre, de l'innocence de Dreyfus.</p> <p>17 novembre : une enquête est confiée au général de Pellieux qui conclut à l'innocence d'Esterhazy.</p>	<p>Novembre : premières campagnes pour la révision du procès dans le journal <i>L'Aurore</i>, dirigé par Georges Clémenceau.</p> <p>4 décembre : Jules Méline, président du Conseil, proclame devant la chambre des Députés qu'« il n'y a pas d'affaire Dreyfus ».</p>
1898	<p>11 janvier : Esterhazy est acquitté.</p> <p>13 janvier : publication du « J'accuse » d'Emile Zola dans <i>L'Aurore</i> ; des poursuites contre lui sont votées à la Chambre ; manifestations contre Zola et les juifs dans toute la France.</p> <p>7 février : premier procès Zola. Il est condamné (23 février) mais le verdict est cassé pour vice de forme (2 avril).</p> <p>12 juillet : arrestation d'Esterhazy.</p> <p>13 juillet : arrestation de Picquart.</p> <p>18 juillet : second procès Zola à la Cour de Versailles ; condamné, il part en exil.</p> <p>31 août : suicide du colonel Henry, auteur du faux bordereau glissé dans le dossier secret incriminant Dreyfus.</p> <p>29 octobre : la Cour de Cassation accepte la demande en révision du procès Dreyfus.</p>	<p>15 janvier : publication d'une lettre de savants, universitaires et écrivains favorables à la révision du procès Dreyfus.</p> <p>Mai : à la suite des élections législatives, un groupe antisémite est formé à la Chambre.</p> <p>15 juin : démission du cabinet Méline.</p> <p>Juin : première assemblée de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), dreyfusarde.</p> <p>31 décembre : création de la Ligue de la patrie française, anti-dreyfusarde.</p>



AFFAIRE		CONTEXTE
1899	<p>1^{er} juin : arrestation de Paty du Clam</p> <p>3 juin : arrêt de révision, Dreyfus doit être rejugé par le conseil de guerre à Rennes.</p> <p>30 juin : Dreyfus débarque en France</p> <p>9 septembre : à l'issue du second procès, Dreyfus est de nouveau condamné en dépit de l'absence de preuve.</p> <p>10 septembre : Émile Loubet met un terme au volet judiciaire de l'affaire en signant un décret de grâce de Dreyfus à la demande de Waldeck-Rousseau ; mort de Scheurer-Kestner.</p>	<p>16 février : décès du Président Félix Faure, adversaire de la révision du procès.</p> <p>18 février : l'élection d'Émile Loubet à la Présidence de la République déclenche des manifestations nationalistes.</p> <p>23 février : à l'issue des funérailles nationales de Felix Faure, Déroulède tente un putsch et est arrêté avec d'autres leaders nationalistes (également le 10 août).</p> <p>5 juin : Zola rentre d'exil.</p> <p>22 juin : constitution du gouvernement Waldeck-Rousseau auquel participe le général Gallifet, et pour la première fois un socialiste, Alexandre Millerand.</p> <p>12 août : Jules Guérin et « Fort Chabrol ».</p>
1900	<p>14 décembre : amnistie générale pour tous les faits concernant l'affaire.</p>	<p>28 janvier : la droite remporte les élections municipales, et à Paris les nationalistes s'imposent.</p>
1902		<p>Avril 1902 : la gauche remporte les élections législatives et les nationalistes gagnent à Paris.</p>
1903	<p>6 avril : une enquête est ouverte par la Chambre après l'intervention de Jaurès.</p> <p>26 novembre : requête en révision de Dreyfus acceptée l'année suivante par la Cour de Cassation.</p>	
1906	<p>12 juillet : réhabilitation de Dreyfus après la cassation du verdict de Rennes.</p> <p>13 juillet : Dreyfus et Picquart sont réintégrés dans l'armée.</p> <p>20 juillet : Dreyfus est fait chevalier de la Légion d'honneur.</p>	<p>25 octobre : Clémenceau devient Président du Conseil ; Picquart est nommé ministre de la Guerre.</p>



BIBLIOGRAPHIE

- « L'opinion publique », Textes et Documents pour la Classe (TDC), n° 941, 1er octobre 2007
- Bach André, *L'Armée de Dreyfus. Une histoire politique de l'armée française de Charles X à « L'Affaire »*, Paris, France, Tallandier, 2004, 622 p.
- Berlière Jean-Marc et Birnbaum Pierre, *La France de l'affaire Dreyfus*, Paris, France, Gallimard, 1994, 597 p.
- Birnbaum Pierre, « Les Juifs d'État sous la Troisième République : de l'assimilation sociale aux emplois de prestige et d'autorité », *Romantisme*, 1991, n°72, pp. 87-95.
- Birnbaum Pierre, *Le moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, France, Fayard, 1998, 399 p.
- Birnbaum Pierre, *L'affaire Dreyfus : la République en péril*, Paris, Gallimard (coll. « Découvertes Gallimard »), 1994, 144 p.
- Doise Jean, *Un secret bien gardé. Histoire militaire de l'affaire Dreyfus*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, 225 p.
- Drouin Michel (ed.), *L'affaire Dreyfus de A à Z*, Paris, Flammarion, 1994, 713 p.
- Duclert Vincent, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote*, Paris, France, Pluriel, 2016, 686 p.
- Duclert Vincent, *L'affaire Dreyfus, Paris, La Découverte* (coll. « Repères »), 2012, 128 p.
- Duclert Vincent, *L'affaire Dreyfus. Quand la justice éclaire la République*, Toulouse, Éditions Privat, 2010, 535 p.
- Duclert Vincent et Simon-Nahum Perrine, *L'affaire Dreyfus*, Paris, France, Armand Colin, 2009, 343 p.
- Joly Bertrand, *Histoire politique de l'affaire Dreyfus*, Paris, Fayard, 2014, 783 p.
- Prost Antoine et Berstein Serge, *La postérité de l'affaire Dreyfus*, Villeneuve-d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion (coll. « Histoire et civilisation »), 1998, 239 p.
- Redor Marie-Joëlle, *De l'État légal à l'État de droit. L'évolution des conceptions de la doctrine publiciste française (1879-1914)*, Paris, Economica, 1992
- Roynette Odile, « *Les conseils de guerre en temps de paix entre réforme et suppression (1898-1928)* », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n°73, n°1, 2002, pp. 51-66
- Vigouroux Christian, *Georges Picquart, dreyfusard, proscrit, ministre. La justice par l'exactitude*, Paris, France, Dalloz, 2008, VII529 p.



POUR RETROUVER LES ILLUSTRATIONS DU DOSSIER PEDAGOGIQUE ISSUES DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Page 8

Le Petit Journal, 13 janvier 1895

<https://www.retronews.fr/journal/le-petit-journal-supplement-du-dimanche/13-janvier-1895/82/396067/1>

Page 11

Psst...!, 23 juillet 1898

<http://expositions.bnf.fr/zola/dreyfus/23.htm>

Page 13

L'Homme libre, 20 janvier 1914

<https://www.retronews.fr/journal/l-homme-libre/20-janvier-1914/223/1119487/1>

Page 13

Le Temps, 14 juillet 1935

<https://www.retronews.fr/journal/le-temps/14-juillet-1935/123/1715233/1>

Page 21

Le Figaro, 14 février 1898

<https://www.retronews.fr/journal/le-figaro-1854-/14-fevrier-1898/104/795935/3>

Page 24

L'Aurore, 13 janvier 1898

<https://www.retronews.fr/journal/l-aurore-paris/13-janvier-1898/1/863969/1>



POUR ALLER PLUS LOIN...

1906, Dreyfus réhabilité

<http://www.dreyfus.culture.fr/fr/>

<http://www.dreyfus.culture.fr/fr/pedagogie/pedago-theme-14-arret-cour-cassation-1899.htm>

Vente des carnets de Zola

<https://www.ina.fr/video/I00006589>

L'affaire Dreyfus 1960

<https://www.ina.fr/playlist-audio-video/1935357>

Débat autour du transfert de Dreyfus au Panthéon

<https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu06106/debat-autour-du-transfert-de-dreyfus-au-pantheon-et-hommage-national.html>

Site de ressources consacré à l'histoire de l'Affaire Dreyfus

<https://www.affairedreyfus.com/>

Musée d'art et d'histoire du judaïsme, Alfred Dreyfus. Le combat pour la justice

https://www.mahj.org/sites/mahj.org/files/atoms/files/alfred_dreyfus.pdf

Zola dans l'affaire Dreyfus

<http://classes.bnf.fr/rendezvous/pdf/Zola3.pdf>

Composition structurelle de l'armée française

<https://www.horizon14-18.eu/compoorgaarmeefr.html>

Dreyfus - Les expertises en écriture

<https://www.police-scientifique.com/dreyfus/les-expertises-en-ecriture>

Exposition la science à la poursuite du crime

<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/la-science-a-la-poursuite-du-crime>

Ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/laffaire-dreyfus-22696.html>

Cartes Postales

<https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0001112544>

J'Accuse - Lecture partielle

<https://www.ina.fr/video/I00006589>

RESSOURCES DU RESEAU CANOPE

René Cassin et la Déclaration universelle des droits de l'homme

<https://www.reseau-canope.fr/notice/rene-cassin-et-la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme.html>

La France de l'affaire Dreyfus vue par la presse catholique

<https://www.reseau-canope.fr/notice/la-france-de-laffaire-dreyfus-vue-par-la-presse-catholique.html>

Jaurès, pas à pas

<https://www.reseau-canope.fr/notice/jaures-pas-a-pas-lapplication-geolocalisee.html>

Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme

<https://www.reseau-canope.fr/eduquer-contre-le-racisme-et-lantisemitisme/antisemitisme.html>

CONCOURS OUVERT AUX CLASSES DE COLLÈGES ET DE LYCEES

En vous appuyant sur le film J'ACCUSE de Roman Polanski, ce dossier pédagogique et les ressources RetroNews autour de l'affaire Dreyfus, faites-nous parvenir un travail de classe ou un devoir individuel d'élève qui représentera votre classe.

Le sujet du concours autour de l'Affaire Dreyfus est libre, mais le rendu devra comporter des illustrations du film et du Cycle Dreyfus.

Vous trouverez, pour illustrer ce travail :

- Les photos et l'affiche du film « J'ACCUSE » **ICI**
- Le cycle Dreyfus conçu par RetroNews **ICI**

À gagner :

- La classe gagnante remportera une affiche du film dédiée par l'équipe.
- Les 5 classes finalistes assisteront à une visite privée à la Bibliothèque nationale de France, autour des Unes de presse sur l'affaire Dreyfus.

Déposez vos travaux de classes jusqu'au vendredi 7 février 2020 à l'adresse suivante :

jaccuse.dossierpedagogique@gmail.com

Règlement complet disponible sur demande à la même adresse.



**L'AFFAIRE DREYFUS
COMMENTÉE EN DIRECT
PAR LA PRESSE FRANÇAISE**

RETRONEWS

Le site de presse de la BnF

Consultez le dossier sur www.retronews.fr/dreyfus

POUR RESERVER UNE SEANCE SCOLAIRE POUR LE FILM J'ACCUSE DANS UNE SALLE DE CINEMA :

Rendez-vous sur la page du film : <https://www.zerodeconduite.net/film/jaccuse>

- Dans le bloc « Voir le film », cliquez sur « Affichez les salles autour de mon établissement »
- Choisissez votre salle et cliquez sur « Demander une séance »
- Remplissez le formulaire : nombre d'élèves estimé, date(s) souhaitée(s)...

La demande sera transmise au responsable du cinéma qui vous répondra dans les meilleurs délais.
Les projections scolaires sont possibles à partir du 13/11/2019.

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à contacter
jaccuse.dossierpedagogique@gmail.com



Textes : Alexandre Boza Professeur Agrégé d'Histoire